

BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU

RECENSEMENT



OBLIGATION LÉGALE

POUR QUI ?

Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en **JDC**
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire



+ d'infos ici

COMMENT ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr



INSTAGRAM
[@armeesjeunesse](https://www.instagram.com/armeesjeunesse)



LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse



X
[@DSNJeunesse](https://twitter.com/DSNJeunesse)



YOUTUBE
[@SCArmees](https://www.youtube.com/SCArmees)